

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/09C

Objet : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ACTIVITES ECONOMIQUES ».

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	27
En exercice :	37		Contre :	2
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Jean GAUZE Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 09 mars 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Actions de développement économique », la Communauté de communes a créé une pépinière d'entreprises. Un Hôtel d'entreprises et un tiers-lieu vont prochainement voir le jour.

Aussi, afin de pouvoir assurer un suivi comptable spécifique de la gestion de ces lieux, il est proposé la création d'un budget annexe.

EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, AVEC 27 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Angèle PEREZ et Ange GARCIA),

☞ **DECIDE** la création d'un budget annexe nommé « Développement activités économiques » ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

